



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DES
ILES WALLIS-ET-FUTUNA**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES *_** « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »	FICHE DE POSTE <u>SERVICE TERRITORIAL DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<i>Date du Date (fixe)</i>
--	---	--------------------------------

INTITULE DU POSTE :	<i>Agent Assistant à la surveillance des milieux et à la Gestion des Déchets</i>
AFFECTATION/SERVICE	<i>SERVICE TERRITORIAL DE L'ENVIRONNEMENT ANTENNE DE FUTUNA</i>

MISSIONS GENERALES	Participer à la surveillance des milieux terrestres et marins selon les programmes territoriaux (réalisation mensuelle du suivi entomologique, des relevés des débits des rivières AEP de Futuna, assurer la démoustication des contenants suivi mensuel des dispositifs de piégeage des rats, participation aux prélèvements des échantillons d'eau pour analyse au laboratoire du STE à Wallis)
ACTIVITES ET TACHES RELATIVES AU POSTE	Participer à l'entretien et de surveillance du CET Peka-Moasa (Aménagement et entretien du site) Assurer occasionnellement la collecte des déchets (OM, Encombrants, Eaux Usées, déchets dangereux,...) Intervenir en renfort sur des missions diverses : intervention en mer, accompagnement en montagne, etc... Participer aux opérations de tri des déchets, stockage et élimination
CADRE STATUTAIRE	Statut/Situation : CDD 5 mois Catégorie/niveau de rémunération : sur l'échelle de l'Arrêté du 23 septembre 1976 portant statut des agents permanents de l'administration du territoire, modifié et complété Indice : 350 soit 176 576 F cfp (Brut)
Caractéristiques du poste-autre	<ul style="list-style-type: none">✓ Niveau Bac• bac Gestion et maîtrise de l'eau ; Métiers de l'eau• bac pro GMNF - gestion des milieux naturels et de la faune• bac techno STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant),✓ Permis B obligatoire✓ Plongée sous marine : Niveau 1 ou bonne expérience apnée

<p>CONDITIONS PARTICULIERES</p>	<p>La loi organique n°61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de Territoire d’Outre-Mer, reconnaît l’existence à Wallis et Futuna d’une organisation institutionnelle singulière au sein de la République. C’est ainsi que découlent de la loi statutaire de nombreuses spécificités telles que notamment : la reconnaissance de la Coutume, l’enseignement primaire concédé à la mission catholique, l’absence de communes.</p>
	<p>Ces spécificités constituent des différences notables, au demeurant reconnues au plan du droit par l’article 74 de la Constitution, par rapport au droit commun. Les candidats à un poste dans le Territoire des îles Wallis et Futuna doivent en être conscients, car cela suppose une ouverture d’esprit et une capacité d’adaptation réelles. Ceci étant, ils n’en vivront que mieux leur séjour.</p>
<p>POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE</p>	<p>➤ Rattachement hiérarchique: <i>Chef du service territorial de l’Environnement</i></p> <p>➤ Supérieur direct: <i>Chef d’antenne du service territorial de l’Environnement</i></p>
<p>RELATIONS FONCTIONNELLES</p>	<p>➤ En interne et externe:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Tous les agents du service / Associations / Établissements scolaires / autres agents des services territoriaux
<p>PROFIL et COMPETENCES REQUISES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● SAVOIR-FAIRE : Posséder une bonne culture naturaliste et des connaissances environnemental Avoir des notions d’hygiène et de sécurité Avoir des notions diverses ● SAVOIR-ÊTRE : Polyvalence et disponibilité Faire preuve de dynamisme et de motivation Capacité d’adaptation, sens des relations humaines, de l’écoute et des initiatives Bon Esprit d’équipe et travail en autonomie Bonne résistance physique
<p>CONTRAINTES SPECIFIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Permanences / interventions d’urgence en rapport avec les missions du service ● Horaires décalés ou particuliers liés à la présence du public (gardiennage un week-end/mois) ● Disponibilité ● Travail en extérieur par tous les temps ● Travail au contact d’usagers ● Risques liés aux manutentions manuelles de charges aux postures de travail Risques liés à la nature des déchets, expositions aux poussières, émanations diverses, produits dangereux...
<p>HORAIRES ET TEMPS DE TRAVAIL</p>	<p>Temps de travail : 39 heures par semaine</p>
<p>CONTACT</p>	<p><i>M. LOGOLOGOFOLAU Yann, Gestionnaire RH</i> courriel : yann.logologofolau@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr</p> <p><i>M. Atoloto MALAU, Chef du Service Territorial de l’Environnement</i> courriel : env@mail.wf ; <i>M. Didier LABROUSSE, chef d’antenne à Futuna :</i> envfut@mail.wf</p>

